

L'ENSEIGNANT DU GARD

L'école libératrice

Des repères, des outils pour l'année 2014 / 2015

ASH - DIRECTION - RISTT - STAGES

Elections professionnelles - Adhésion



L'enseignant du Gard — Revue mensuelle - Directeur de publication : Olivier Dusserre-Telmont
CPPAP N° 0114S08081 - ISSN : 1165-9378 - Imprimé par nos soins - Prix: 0,5 €

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS-UNSA / 4 rue Jean Bouin - 30000 NIMES Tel : 04.66.70.67.67



Dans son Edito de rentrée, nous espérons habituellement que chacun aura tiré profit de l'été pour se ressourcer et faire face à la nouvelle année scolaire.

Or, nous savons que beaucoup d'entre vous, ont vécu ces vacances dans l'angoisse ou la colère. Nous le savons, car nous étions avec vous pour interpeler la DSDEN et trouver des solutions chaque fois que ce fut possible.

Le décret d'assouplissement, signé à la veille des vacances d'été par Benoît Hamon a autorisé les communes à regrouper les TAP sur un après-midi, ce qui vide la réforme d'une partie de son sens en sonnant le retour des journées de 6 heures. Ce qui a conduit les équipes à faire la rentrée dans l'improvisation.

La multitude d'horaires différents a compliqué considérablement la tâche des enseignants et la gestion des personnels (BD, TD, ...).

Comme l'an dernier, la priorité du Se-Unsa est d'aller dans les écoles pointer les dysfonctionnements et trouver des solutions. Mais au-delà du tumulte, il faut aussi saluer les avancées cette année.

Beaucoup ont vu le jour grâce aux négociations nationales et les personnels concernés savent combien le Se-Unsa a pesé au niveau national dans ces combats, notamment dans les chantiers métier : retour de la formation initiale, cédésation des AVS, du temps pour les équipes de REP, des postes en plus pour ouvrir des CLIS, des ULIS ou des SEGPA, ISAE, ratio hors-classe...

La section du Gard n'a pas démerité et a également joué son rôle pour obtenir, ici une ULIS (St Gilles), là le renouvellement des contrats aidés avant le 30 juin, là encore la formation des chargées d'école et des « faisant fonction » du 15 au 19 septembre, etc.

Toutes ces avancées ont été possibles grâce au SE-Unsa 30 et national. Notre influence, nos moyens d'action pour les 4 ans à venir, c'est vous qui en décidez aux élections professionnelles.

Alors, ce sera à nous de compter sur vous... En votant pour l'UNSA, vous nous donnerez les moyens de vous représenter dans les instances officielles mais aussi de mener à bien tous ces combats.

Les deux ministres sortants ont ouvert de grands chantiers, la loi de refondation de l'école ne se borne pas au seul volet sur les rythmes de vie qui est bien loin d'être abouti d'ailleurs. La direction d'école, les programmes scolaires, les RASED, il y a du pain sur la planche...

Rendez-vous dans les urnes donc du 27 novembre au 4 décembre pour faire « bouger notre Ecole ».

Olivier Dusserre-Telmont - Secrétaire départemental

L'équipe du SE-UNSA 30 à votre service, à vos côtés..

Vos délégués du personnel siégeant dans les différentes commissions : CAPD, CTSD, CDEN...



Olivier DUSSERRE TELMONT
Secrétaire départemental



Julie REDLER
Secrétaire école



Ludivine SOUCHAY
Secrétaire Jeunes Enseignants



Bénédicte ANIORT
Déléguée du personnel



Anne LAURENT
Déléguée du personnel



Eve BASTIDE PIALOT
Déléguée du personnel



Gaëlle VALERA
Déléguée du personnel



Julien FABRE
Délégué du personnel



Atika AHJIJIB
Secrétaire

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Du 27 novembre au 4 décembre 2014 auront lieu les élections professionnelles. Comme pour le précédent suffrage, les votes se feront via internet.



CALENDRIER DU VOTE

■ 22 SEPTEMBRE

Envoi d'un lien sur les adresses électroniques professionnelles (valable jusqu'au 4 décembre) afin que l'électeur puisse définir son mot de passe.

■ DÉBUT NOVEMBRE

Envoi direct ou remise de la notice de vote avec identifiant (jusqu'au 12 novembre)

■ 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 17H:

JOURNÉES DE VOTE

■ 6 DÉCEMBRE :

Publication des résultats

POURQUOI VOTER ?

Les enseignants devront voter 4 fois afin d'élire leurs représentants pour :

- le comité technique ministériel
- les comités techniques de proximité (CTSD, CTA)
- la commission administrative paritaire nationale
- la commission administrative paritaire de proximité (CAPA)

C'est très important car de vos votes dépendra la représentativité de notre syndicat. Autrement dit, le nombre de sièges que nous aurons en instances paritaires, les moyens alloués en terme de décharges, mais surtout notre poids et notre crédibilité face à l'administration est conditionné aux résultats de ce scrutin.

ATTENTION VOUS DEVREZ VOTER
UNSA

COMMENT VOTER ?

Pour voter, vous aurez besoin d'un identifiant et d'un mot de passe afin de vous connecter à votre espace électeur.

LE MOT DE PASSE :

Le mot de passe se récupérera à partir du 22 septembre (jusqu'au 4 décembre à 17h) grâce à un lien que vous recevrez sur votre boîte mail académique

L'IDENTIFIANT :

Début novembre vous recevrez la notice de vote avec votre identifiant dans votre établissement ou bien chez vous. Si le 12 novembre vous n'avez toujours rien reçu, contactez votre supérieur hiérarchique

L'adresse web de l'espace électeur se trouvera sur votre notice de vote



Attention, de ne pas jeter la notice de vote, quand on vous la fera parvenir. Vous en aurez besoin pour récupérer votre identifiant. Sans cette notice, impossible de voter.

Du 27 Novembre au 4 décembre

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014



4 X



Je vote pour l'UNSA !

UN LOGO POUR VOUS RAPPELER L'ESSENTIEL

Je débute ma carrière :

1 jour de formation : présentation du syndicat, informations pratiques sur la carrière, conseils pédagogiques ...

Public : professeurs des écoles.

Date et lieu : Nîmes, au siège, 4 rue Jean Bouin.

JEUDI 20 NOVEMBRE 2014

Je prépare l'entretien de direction :

1/2 journée de formation : technique de l'entretien -mission du directeur.

Public : instituteurs et professeurs des écoles.

Date et lieu : Nîmes, au siège, 4 rue Jean Bouin.

MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2014

Mon argent et moi :

1 jour de formation : lecture de ma fiche de paie - les aides financières

Public : enseignants 1^{er} degré.

Date et lieu : Nîmes, au siège, 4 rue Jean Bouin.

VENDREDI 9 JANVIER 2015

Je prépare ma retraite :

1 jour de formation : quand, comment, dans quelles conditions ?

Public : enseignants 1^{er} et 2nd degré.

Date et lieu : Nîmes, au siège, 4 rue Jean Bouin.

LUNDI 16 FÉVRIER 2015

Je gère ma carrière 1^{er} degré :

1 jour de formation : changement d'échelon, mutation, temps partiels, congés, prestations familiales et sociales ...

Public : instituteurs et professeurs des écoles.

Date et lieu : Nîmes, au siège, 4 rue Jean Bouin.

LUNDI 23 MARS 2015

Je prends une direction :

1 jour de formation : rôle et missions du directeur- l'intérim de direction

Public : enseignants 1^{er} degré.

Date et lieu : Nîmes, au siège, 4 rue Jean Bouin.

VENDREDI 23 MARS 2015

Attention : la demande de stage doit être faite un mois avant la date indiquée auprès de l'IEN pour les instituteurs et professeurs des écoles ou le rectorat pour les enseignants du 2nd degré. Un modèle de lettre sera mis à votre disposition au moment de votre inscription.

D'autres stages pourront être organisés au cours de l'année les thèmes et les dates vous seront précisés.

Vous êtes Professeur des écoles et vous souhaitez changer de département ?

MA PERMUT, DÈS MAINTENANT JE M'EN OCCUPE !

La note de service mobilité 1er degré devrait paraître au B.O. à la mi-novembre. Afin d'en faciliter la lecture, le SE-Unsa met à votre disposition une brochure spéciale

" Les permut' : comment ça marche ? "

De plus, les élus du SE-Unsa vous accompagnent tout au long des opérations pour :

- vous proposer un suivi personnalisé, calcul de barème, estimation des chances d'intégrer le département désiré, recherche de la meilleure stratégie possible...
- vous aider techniquement à saisir vos vœux sur I-prof
- vous aider à constituer votre dossier au titre du rapprochement de conjoint ou du handicap
- vous guider dans le calendrier en vous envoyant des messages de rappel
- vous communiquer, vérifier avec vous vos vœux et barème retenus par l'administration afin d'en corriger les erreurs éventuelles, lors des groupes de travail ou des commissions administratives paritaires départementales (CAPD)

Et après les résultats, prévus pour le 9 mars 2015, le SE-Unsa vous accueillera et vous guidera dans votre nouveau département (contacts, aide dans les opérations du mouvement départemental) ou vous aidera à constituer un dossier d'ineat/exeat en cas d'échec.

Calendrier prévisionnel (dates à confirmer) :

- Ouverture du serveur : 20 novembre 2014
- Fermeture du serveur : 9 décembre 2014





Bulletin d'adhésion 2014 - 2015

A retourner au SE-UNSA 30 4 rue Jean Bouin 30000 NIMES 30@se-unsas.org 04 66 70 67 67

Nouvel(le) adhérent(e) **Actif(ive)** **Retraité(e)**

Nom d'usage : Prénom :
 Nom de naissance : Né(e) le :
 Adresse personnelle :
 Code postal : Commune :
 Téléphone : Portable :
 Adresse mél personnelle :
 Adresse lieu d'exercice :

TITULAIRE:

- Premier degré** Spécialité (directeur, ZIL, ASH, IMF, SEGPA, etc.)
 Professeur des écoles Instituteur
- Second degré** Discipline :
 Certifié(e) PLP Agrégé(e) AE AÉ
 PEGC-Section : CE - EPS Prof. EPS CPE COP D CIO
 Autre (préciser) :

NON-TITULAIRE:

- Enseignant, CE, CPE (précisez):
 Vacataire Contractuel
 - Autres (AED ...) (précisez les fonctions):
- ENTRÉE DANS LE MÉTIER:**
- Étudiant
 - Suppléant
 - Échelon 3
- Catégorie (PE, PLP, agrégé, ...) :

- Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
 - Temps complet Temps partiel% CLM, CLD, CFA
- Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement: Chèque Renouvellement du prélèvement automatique fractionné
 Prélèvement automatique fractionné : 1^{ère} demande
 Pour une 1^{ère} demande : signer l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous communiquer des informations syndicales susceptibles de vous concerner. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Cotisations 2014-2015



TITULAIRES

Classe normale	ÉCHELONS									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prof. Ecoles, Certifié, COP, CPE, PLP, P.EPS	152	156	161	164	174	186	199	215		
Agrégé	172	185	197	208	223	240	258	275		
Bi-Admissible	153	155	165	176	185	199	215	231		
Instituteur			134	137	140	147	155	165		
PEGC, CE-EPS, AE			138	146	152	161	169	179		

Hors classe	ÉCHELONS						
	1	2	3	4	5	6	7
Prof. Ecoles, Certifié, CPE, PLP, P.EPS, D CIO	174	197	211	225	244	260	275
Agrégé	231	244	258	275	288	322	
PEGC, CE-EPS	160	169	179	189	215	231	



NON TITULAIRES

Cl. ex.	ÉCHELONS				
	1	2	3	4	5
PEGC, CE-EPS	215	233	244	260	275

SITUATIONS PARTICULIÈRES

CONTRACTUEL	AED/AVS VACATAIRE		Temps Partiel CPA	Disponibilité Congé Parental
	ind. 401 à 500	indice > 500		
104	135	167	73	41

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Étudiant	Suppléant	EVS/ CUI	M1		M2	
			98	88		
41	83	50				

RETRAITÉS

Pension entre	Pension
1.400 et 1.850 €	126
> 1.850 €	135

CRÉDIT D'IMPÔT
66 % du montant de votre cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE UNSA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez conclue avec votre banque. Une demande de remboursement doit être présentée :
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 - sans tarder et au plus tard dans les 15 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)

Palement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur
 Vos Nom Prénom (*) :
 Votre Adresse (*) :
 Code postal (*) :
 Ville (*) :
 Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16222401981**
 Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**
 Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**
 Code postal : **75007**
 Ville : **PARIS**
 Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :
 BIC (*) :

Le (*) :
 A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. *Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Août / septembre / octobre

- Carte scolaire de rentrée : ouverture et fermeture de classes.
- Affectations des collègues encore sans poste.
- Inscriptions aux animations pédagogiques et au plan académique de formation.
- CAPD: formation continue et départs en stages.

Novembre / décembre

- Mutations informatisées : l'inscription se fait entre novembre et décembre via I-Prof avec Siam. Le Se-UNSA conseille et suit votre dossier. Les résultats sont connus en mars.
- CAPD sur l'avancement (changement d'échelon).
- Liste d'aptitude des directeurs : la circulaire paraît en novembre. La CAPD de février entérine la liste.
- Permutation: du 20 novembre au 9 décembre
- **Elections professionnelles : du 27 novembre au 4 décembre**

Janvier / février

- Formation CAPA SH : la circulaire sort en janvier, résultats lors de la CAPD de février.
- Demande d'un temps partiel et reprise à temps plein : la circulaire paraît en janvier.
- Demande de congé de formation, de disponibilité : la circulaire sort en janvier.
- Carte scolaire pour la rentrée 2014 : décision d'ouvertures et de fermetures de classes.

Mars / avril

- Liste d'aptitude des PE : le dossier doit être constitué en mars et il faut s'inscrire sur I-Prof via Siap.
- Congés de formation : validation en CAPD des demandes.
- Mouvement intradépartemental : ouverture du serveur sur I.Prof.

Mai / juin / Juillet

- Mouvement: CAPD pour l'affectation des collègues
- Avancement: passage à la hors classe
- Mouvement des TD: couplages et affectations
- Mouvement: affectations des collègues sans postes à l'issue du premier mouvement

Mercredi 15 octobre			Mercredi 28 janvier		
Nîmes	9h /12h	Stade des Costières (à confirmer)	Sommières	13h30 / 16h30	Ecole primaire de la Condamine
Bagnols sur Cèze	13h30 / 16h30	E.Elém. J.Ferry Escanaux	Bagnols sur Cèze	9h /12h	E.Elém. J.Ferry Escanaux
Mercredi 5 novembre			Mercredi 1 ^{er} avril		
Uchaud	13h30/ 16h30	Ecole élém. Y.Liotard	Nîmes	9h /12h	Stade des Costières (à confirmer)
St Christol les Alès	9h /12h	Maison pour tous	St Christol les Alès	13h30 / 16h30	Maison pour tous
Le pays viganais	13h30 / 16h30	Lieu à définir			
Mercredi 21 janvier			Mercredi 8 avril		
			Uchaud	13h30 / 16h30	Ecole élém. Y.Liotard
Nîmes	13h30 / 16h30	Stade des Costières (à confirmer)	Bagnols sur Cèze	13h30 / 16h30	E.Elém. J.Ferry Escanaux
St Christol les Alès	13h30 / 16h30	Maison pour tous	Le pays viganais	13h30 / 16h30	Lieu à définir

« Un droit qui n'est pas utilisé est un droit qui finit par disparaître... »

RAPPEL IMPORTANT :

Tous les enseignants (syndiqués ou non) ont le droit de participer aux RISTT : 3 demi-journées par année scolaire de réunion sur TEMPS DE TRAVAIL.

Les réunions d'information syndicale sont un droit, il n'y a pas d'autorisation d'absence à demander. Vous pouvez assister à ces réunions en lieu et place d'une animation pédagogique.

Vous devez simplement prévenir votre IEN, au moins une semaine avant, par le biais d'un courrier (modèle sur le site à la rubrique).

Nouveauté 2014... Enfin !

Depuis le CTM du 9 juillet 2014 et l'arrêté du 29 août 2014, 1 RISTT (réunion d'information syndicale sur le temps de travail) pourra désormais être prise sur le temps de présence devant élèves sur autorisation de l'IEN.

La prise en charge des élèves devant être assurée par l'école, l'IEN se réserve le droit de refuser pour préserver les besoins du service.

A noter : En période d'élections, 6 semaines avant le scrutin, tout agent a droit à 1h de RISTT spéciale élections...

Calendrier des vacances scolaires Année 2014 - 2015

Calendrier commun à toutes les écoles du département

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Pré-rentrée des enseignants	Lundi 1 septembre 2014
Rentrée des élèves	Mardi 2 septembre 2014
Toussaint	Du samedi 18 octobre 2014 au lundi 03 novembre 2014
Noël	Du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015
Hiver	Du samedi 7 février 2015 au lundi 23 février 2015
Printemps	Du samedi 11 avril 2015 au lundi 27 avril 2015
Vacances d'été	Samedi 4 juillet 2015

A quoi sert un syndicat ?

Le Se-Unsa s'est engagé, l'ISAE c'est fait...

Cette indemnité a été créée pour enfin reconnaître les missions de suivi et d'accompagnement des élèves grâce à notre campagne de 30 000 signatures.

La création de cette ISAE constitue, pour le SE-Unsa, un premier pas important. Notre action se poursuivra afin que son montant augmente régulièrement pour atteindre un montant équivalent à celui de l'ISOE des enseignants du second degré.



Le Se-Unsa s'est engagé, la hors-classe c'est fait...

En 2007 seul 1,15% des PE passait à la hors classe. Depuis, notre engagement a permis un passage de 3% des PE à la hors classe. Nous continuons à lutter pour atteindre les 7%. Dans le GARD, en 2013, c'est 26 collègues concernés au lieu des 13 initialement prévus.



Le Se-Unsa s'est engagé, l'AESH c'est fait...



Depuis longtemps, nous militons pour la création d'un vrai métier pour accompagner nos élèves en situation de handicap. Ce métier d'AESH est créé et nous sommes encore là au quotidien pour suivre et accompagner ce changement. En particulier auprès des enseignants référents qui se verraient confier des missions de formation mais aussi auprès du Ministre pour coordonner la création d'un diplôme et la possibilité de VAE des personnels en poste.

Le Se-Unsa s'est engagé, la direction c'est fait...

Dès septembre 2013 nous demandions une réflexion sur la direction d'école. Notre action a permis d'ouvrir un chantier-métier sur le sujet et d'obtenir des avancées :

- Allègement des tâches : protocole de simplification (notamment pour les enquêtes).
- Formation enrichie : rendre exigibles les 3+2 semaines de formation préalable à la prise de fonction et ajout de 3 jours à la fin de la 1ère année. Tutorat d'accompagnement la 1ère année.
- Extension à tous les départements du point supplémentaire dans le barème pour le passage à la Hors classe.
- Accès au GRAF (Grade à accès fonctionnel) qui correspond à l'accès à des indices de rémunération jusqu'alors inaccessibles pour les professeurs des écoles (au-delà de la Hors classe).
- Valorisation des acquis de l'expérience professionnelle dans le cadre de la VAE (Validation des acquis de l'expérience).
- Création d'un référentiel métier qui déclinera les activités propres au directeur, les connaissances spécifiques et les capacités et compétences à développer par la formation.



- Élaboration d'un guide juridique (vademecum actuel actualisé et fortement enrichi) et identification d'une personne ressource par le DASEN pour apporter une assistance juridique de 1er niveau.
- Évolution des barèmes départementaux en intégrant l'ancienneté dans la fonction de directeur.

Julie BONNET-REDLER—SECRETAIRE ECOLE

Et on va continuer!

Une nouvelle circulaire conforte les RASED dans leurs missions

La circulaire n° 2014-107 du 8 août 2014 relative au fonctionnement des RASED et aux missions des personnels qui y exercent vient de paraître. Grâce à l'action du SE-Unsa, elle conforte les RASED dans leurs missions.

Ce qu'il faut retenir:

- Le SE-Unsa a beaucoup insisté pour que la place particulière des personnels RASED soit réaffirmée clairement : il est maintenant spécifié qu'ils occupent « une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre. » Les obligations de service des membres du RASED restent inchangées.

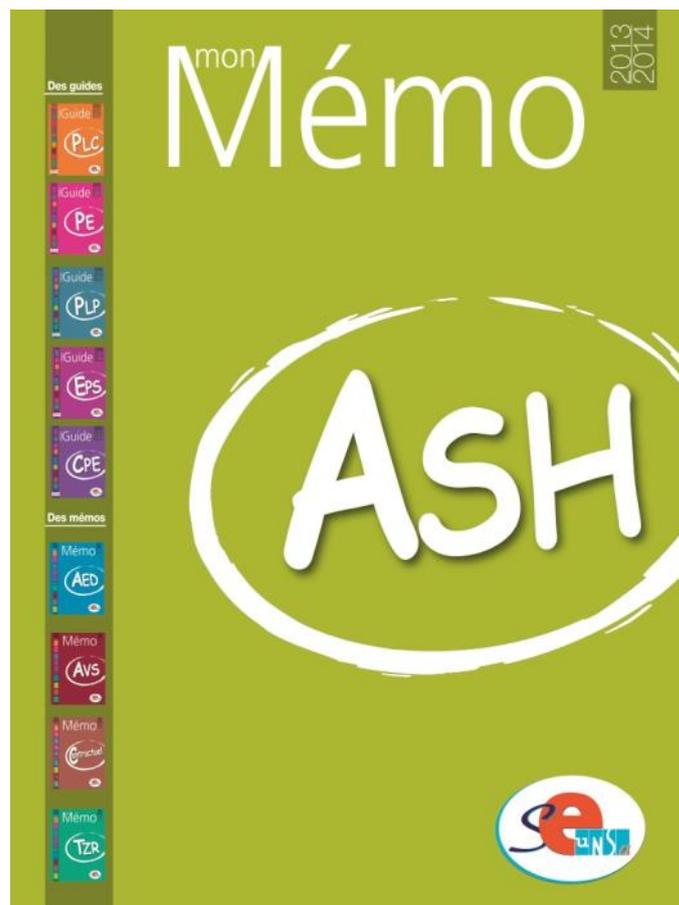
- Le ministère a abandonné le projet de fusion des spécialités un temps envisagé et conservé la notion de « dominante » (maître E, maître G et psychologue scolaire).

- L'idée d'interventions « majoritairement » dans les classes est abandonnée.

- Le périmètre d'interventions du RASED est déterminé sur un groupement d'écoles et non sur la circonscription comme prévu au départ.

- Le pôle ressource de la circonscription pouvant être sollicité par le personnel enseignant existait déjà mais est maintenant précisé et cadré : conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs TICE, enseignants référents, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique ainsi que les personnels sociaux et de santé.

- Il est spécifié que les « enseignants spécialisés assurent une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement » donc, l'idée des maîtres G intervenant pour gérer ponctuellement les comportements à problèmes est abandonnée.



LE MEMO ASH du SE-UNSA
pour les enseignants spécialisés : obligations de services, salaire, indemnités, formation etc.
à commander au SE-UNSA 30

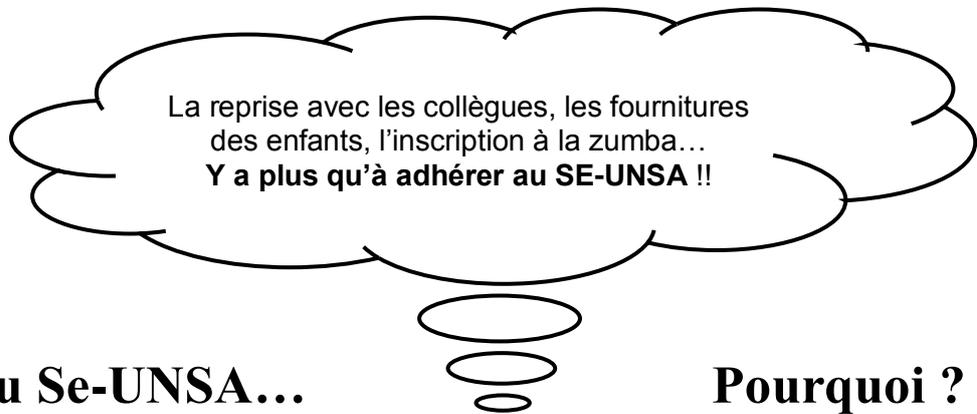
- Dans le cadre du cycle de consolidation, les membres du RASED seront mobilisés afin de faire la liaison école élémentaire-collège et de ne pas abandonner les élèves en grande difficulté à la porte du collège, à condition évidemment que les postes soient abondés pour pouvoir assurer correctement ces suivis.

Pour autant, malgré ces avancées, la question du retour des postes et de l'évolution des formations reste entière.

Un groupe de travail élabore le nouveau cadre de recrutement, de formation et l'actualisation des missions des psychologues scolaires avec pour objectif la création d'un corps de psychologues de l'éducation nationale.

Gaëlle VALERA - Déléguée du personnel





Adhérer au Se-UNSA...

Pourquoi ?

Pour participer à la construction de l'école de demain en faisant avancer les mandats du projet syndical construit collectivement, en permettant à vos délégués du personnel de porter vos demandes, en défendant les valeurs de l'école publique et en débattant sur l'avenir de notre métier.

Le Se-UNSA rassemble tous les enseignants de la maternelle au lycée car quel que soit l'âge des élèves, notre métier c'est enseigner. Nous sommes un syndicat **réformiste** (« S'opposer ET proposer »), **indépendant** des interlocuteurs politiques, administratifs et patronaux, attaché aux valeurs laïques et militant pour **l'égalité** Femme/Homme. Dans le cadre de l'UNSA, notre fédération, nous nous inscrivons aux côtés de l'ensemble des salariés du public et du privé.

- Si vous aussi vous avez envie de ne pas rester dans le passé.
- Si vous aussi vous avez envie de ne pas être systématiquement contre toute innovation.
- Si vous aussi vous avez envie d'être acteur des évolutions de notre métier.

Alors, dès aujourd'hui, rejoignez le Se-UNSA

Julie REDLER, Secrétaire école.

En 2014-2015 : j'adhère au SE-UNSA. Quels avantages ?

Quand je suis adhérent(e), je reçois :

- La lettre électronique départementale dans ma boîte personnelle.
- La « newsletters » du syndicat national.
- L'Enseignant du Gard.
- « L'Enseignant », ses suppléments et les hors séries.
- Des guides catégoriels, recueil d'infos sur la carrière, le métier.
- A chaque rentrée scolaire : un agenda, un calendrier et un bloc-notes.

Quand je suis adhérent(e), j'ai accès au site internet départemental et national :

<http://sections.se-unsa.org/30>
www.se-unsa.org

Régulièrement mis à jour, nos sites contiennent les dernières infos syndicales, de nombreux renseignements utiles (carrière, métier, vie de la section...) et une rubrique réservée aux adhérents avec des informations supplémentaires ou complémentaires (accès : login : n° de syndiqué, mot de passe : nom de famille en majuscules).

Quand je suis adhérent(e), je bénéficie d'un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation syndicale (reversé par chèque du trésor public) que je sois imposable ou pas.

NOUVEAUTE 2014 pour les adhérents:

- **SOS SMS:** Vous nous alertez par SMS
- **Suivi perso:** Vous bénéficiez d'un service d'informations privilégié (magazines, espace adhérent sur notre site, lettres d'actu, appels, mails, textos...) de la part de votre section locale et nationale.

SE-UNSA 30
4 rue Jean Bouin -
30000 Nîmes
☎ 04 66 70 67 67